

12.05.2014
COMMUNIQUE
DE PRESSE

Generali lance un service inédit de dépannage en mer

- Si l'assistance en mer des personnes est prise en charge par les secours publics, le remorquage et le dépannage des bateaux sont facturables et peuvent coûter jusqu'à plusieurs centaines d'euros¹ à un plaisancier en difficulté.
- En 2011, plus de 8000 dépannages en mer ont ainsi été recensés par les C.R.O.S.S².
- Afin de répondre à cette réalité, Generali complète son offre de garantie d'assistance « Plaisance Services + » avec un service inédit de dépannage et de remorquage aux plaisanciers en panne en mer.

Direction du développement Stratégie de marque et promesse client

Aude ESTEVES
Tél : 01.58.34.15.29
Email : aesteves@generalali.fr

Nathalie TEYSSIER
Tél : 01.58.38.13.52
Email : nteyssier@generalali.fr

Generali France
11 bd Haussmann
75 311 Paris cedex 09

www.generali.fr

UNE ASSISTANCE EN MER 24H/24 7J/7

Generali, acteur historique de l'assurance plaisance en tant que créateur des premières garanties adaptées au droit maritime français en 1951, est la première compagnie d'assurances à proposer une offre de dépannage en mer à l'échelle nationale. L'entreprise s'appuie sur cette expertise et sur celle de sa filiale Europ Assistance pour compléter son offre « Plaisance Services + » avec un service d'assistance opérationnel sur simple appel de l'assuré 24h/24 et 7j/7 pour une intervention en mer jusqu'à 6 milles des côtes.

Jusqu'à présent, la prise en charge concernait uniquement l'assistance aux personnes (rapatriement, envoi d'un skipper...) et aux bateaux à quai (envoi de pièces détachées,...), mais il n'existait pas à l'échelle nationale de solution pour remorquer ou dépanner un bateau immobilisé en mer.

UN RESEAU UNIQUE DE DÉPANNAGE A L'ÉCHELLE NATIONALE

Afin de prendre en charge les plaisanciers en panne, Generali s'appuie sur un réseau unique d'environ 300 prestataires conventionnés capables de dépanner ou remorquer un bateau sur toutes les côtes françaises métropolitaines (Corse y compris) ainsi que sur les cours et plans d'eau intérieurs navigables.

La nouvelle Convention d'assistance « Plaisance Services + » se souscrit dans le cadre du contrat Navigation Plaisance aussi bien pour toute nouvelle souscription que pour les contrats en cours.

A PROPOS DE GENERALI FRANCE

Créateur de l'assurance plaisance en France, Generali s'engage dans la voile et prête ses couleurs aux skippers Nicolas Lunven depuis 2010, Alain Gautier à nouveau depuis mars 2014 et Isabelle Joschke depuis le mois d'avril. Assureur responsable, Generali apporte également son soutien à Nicolas Lunven dans son rôle d'ambassadeur de la fondation Surfrider Europe dédiée à la protection et la gestion durable du littoral.

Generali France est aujourd'hui l'un des principaux assureurs dans l'Hexagone. Le chiffre d'affaires de la compagnie, dont l'implantation en France remonte à 1832, atteint 11,9 milliards d'euros en 2013. Generali France s'appuie sur plus de 10 000 collaborateurs et agents généraux pour offrir des solutions d'assurances à 7 millions de clients, particuliers ou bénéficiaires de garanties dans le cadre de leur activité, ainsi que 800 000 entreprises et professionnels.

Plus de renseignements sur <http://www.generali.fr> et www.generation-responsable.com

¹ Source : Société Nationale de Sauvetage en Mer

² Source : Statistiques annuelles 2011 des sauvetages en mer, Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage, Ministère de l'Écologie



A PROPOS DU GROUPE GENERALI

Le Groupe Generali est l'un des principaux assureurs au monde. Son chiffre d'affaires en 2013 s'élève à 66 milliards d'euros. Avec 77 000 collaborateurs à travers le monde au service de 65 millions de clients dans plus de 60 pays, le Groupe figure parmi les leaders sur les marchés d'Europe occidentale, et occupe une place d'importance croissante en Europe Centrale et Orientale ainsi qu'en Asie.